

Modificatif à la composition de la Commission « Communication »

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Éducation, en particulier l'article L.712-2,
- Vu la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant et adaptant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 ;
- Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 23 juin 2016, notamment son article 36 ;
- Vu la délibération issue de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection de Monsieur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

La commission dénommée « **communication** » est coordonnée par Monsieur Jimmy NAGAU, Maître de Conférences en Informatique et, comprend les autres membres suivants :

- Monsieur Erick STATTNER, Maître de Conférences en Informatique
- Monsieur Axel ARTHON, Maître de Conférences en Lettres
- Madame Anne-Line JOUBERT, PRAG en Lettres
- Monsieur Jean-Philippe CLAUDE, Doctorant en Géographie
- Monsieur Cédric RAMASSAMY, Maître de Conférences en Informatique

Le coordonnateur fera appel en tant que de besoins à l'expertise des différents services de l'administration générale.

Article 2

Cette commission est chargée de :

- la gestion de la plate-forme web et des réseaux sociaux de l'Université des Antilles,
- la diffusion des informations relatives à l'enseignement et la recherche au sein de l'Université des Antilles,
- la coordination avec les médias.

Article 4

La présente décision deviendra sans objet avec la fin du mandat du Président de l'Université des Antilles.

Article 5

Les membres du Cabinet du Président de l'Université des Antilles et le Directeur Général des services adjoint en charge des affaires générales et de la vie institutionnelle sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 09 janvier 2019

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY